

LES METIERS DE LA SECURITE ET DE LA PREVENTION

FILIERE SECURITE

Veiller à la sécurité, la salubrité et la tranquillité publiques

La filière sécurité comprend deux grandes familles de métiers :

- ceux liés à **la prévention et à la sécurité** : les policiers municipaux, les gardes champêtres, les agents de médiation et les agents de surveillance de la voie publique (ASVP).
- ceux liés à **l'incendie et au secours** : les sapeurs-pompiers professionnels et les sapeurs pompiers volontaires.

L'ensemble des forces de sécurité civile des collectivités locales sont chargés, sous la responsabilité des élus locaux, d'assurer la protection des biens, des personnes et de l'environnement. S'ils peuvent intervenir pour réprimer les infractions, les policiers municipaux et les gardes champêtres assurent avant tout des actions de prévention et de médiation. En plus des missions d'ilotage et de surveillance de la voie publique, où ils privilégient la proximité avec les citoyens, ils investissent aussi les domaines de l'urbanisme et de la sécurité routière.

Les sapeurs-pompiers professionnels, regroupés au sein des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), assurent de multiples missions de secours et de prévention. (Secours routiers, accidents domestiques, lutte contre les incendies, risques technologiques, inondations...). Leur action est relayée par les sapeurs-pompiers volontaires.

Quels métiers ?

CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Responsable de la politique de sécurité ➤ Chargé du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance ➤ Chef de centre d'incendie et de secours ➤ ... 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Responsable de service de police municipale ➤ Chargé de la sécurité routière ➤ Sapeur-pompier professionnel ➤ ... 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Policier municipal ➤ Garde champêtre ➤ Maître chien ➤ Agent de médiation ➤ Agent de surveillance des voies publiques ➤ Sapeur-pompier professionnel ➤ ...

Où travailler ?

LES COMMUNES : police municipale, équipements publics

LES INTERCOMMUNALITES : communautés de communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines

LES SERVICES DEPARTEMENTAUX D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

LES CENTRES DE SECOURS PRINCIPAUX

Quelles perspectives ?

Les sapeurs-pompiers professionnels sont répartis sur l'ensemble des départements français. Les policiers municipaux exercent plutôt leurs fonctions dans les villes. Les gardes champêtres travaillent essentiellement dans les communes rurales.

Pour s'adapter aux évolutions technologiques, juridiques et environnementales ainsi qu'aux demandes croissantes de services de proximité, les collectivités doivent régulièrement évoluer pour faire face à des besoins nouveaux.

Comment accéder à ces emplois ?

▶ PAR VOIE DE CONCOURS

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
- Directeur de police municipale	- Chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe	- Brigadier - Chef de police municipale - Garde champêtre principal

Pour les concours de la filière Sapeur-pompier, prendre contact avec le SDIS de votre département ou la sécurité civile (Ministère de l'Intérieur).

- ▶ **PAR RECRUTEMENT DIRECT** pour les personnes reconnues handicapées.
- ▶ **EN CONTRAT DE DROIT PUBLIC** : recrutement de personnels non titulaires pour des missions temporaires, pour des chargés de mission...
- ▶ **EN CONTRAT DE DROIT PRIVE** : Apprentissage, CAE/CUI, Emploi d'avenir...

Pour plus d'informations, pour consulter les offres d'emplois ou déposer une candidature.

- ▶ www.emploi-territorial.fr
- ▶ www.cnfpt.fr (Centre National de la Fonction Publique Territoriale)
- ▶ www.fncdq.fr

VOTRE CONTACT DANS LE DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Vienne

Téléport 2 – Avenue René Cassin – CS 20205
86962 FUTUROSCOPE cedex

Tél. 05 49 49 12 12

Mail : emploi-concours@cdg86.fr

Site Internet : www.cdg86.fr

